

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2021/AVRIL/048</b>	<b>OBJET :</b>
<b>Date du conseil municipal</b> 14/04/2021	SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE SEINE ET MARNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DÉJEUNERS » À L'ÉCOLE MATERNELLE DU CHÂTEAU
<b>Date de la convocation</b> 08/04/2021	
<b>Date de l'affichage</b> 08/04/2021	

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 8 avril 2021.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

**Étaient absents :**

- Catherine OUSSET représentée par Angélique RAPPAILLES
- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Philippe DUCQ
- Sylvie GALLOCHER représentée par Clotilde LAGOUTTE

Madame Chantal REGNAULT-GALLOIS est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022,

VU le dispositif des petits déjeuners impulsés par les services de l'Éducation Nationale dans les écoles volontaires des Rep et Rep +, des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux fragiles,

VU la proposition faite par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine et Marne à la Commune de Nangis pour reconduire ce dispositif sur l'année scolaire 2020/2021, entre le mois de mars et juin,

VU le souhait de l'école maternelle du Château faire de participer deux classes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (29),

#### **ARTICLE UN :**

ACCEPTE de reconduire, le dispositif « petit déjeuner » à l'école maternelle du Château dans les 2 classes où les enseignants sont volontaires, sur la période du 3 mai au 25 juin 2021, 2 jours par semaine (lundi et jeudi), soit 14 petits déjeuners :

- ÉCOLE MATERNELLE CHÂTEAU :
  - o Classe de petite et moyenne section - 25 élèves
  - o Classe de petite section - 25 élèves

Soit un total de : **50 élèves.**

#### **ARTICLE DEUX :**

ACCEPTE la convention de mise en œuvre du dispositif et sollicite auprès des services de la D S D E N 77 la subvention d'un montant de **910 €** correspondant à 1,30 € x 14 petits déjeuners x 50 élèves.

#### **ARTICLE TROIS :**

AUTORISE Madame le Maire ou son adjoint en charge de l'éducation, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 19 avril 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en Sous-Préfecture le  
Et de la transmission ou notification et publication le

Le Maire  
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture  
077-217703274-20210419-D-AVR-048-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2021  
Date de réception préfecture : 19/04/2021